Gérant(e) de magasin 6000653 -ACT

Adresse	723 CH DU VILLAGE, MORIN-HEIGHTS, Quebec J0R 1H0
Date de publication	2026-06-15
Catégorie	Retail Operations Management
Statut	Permanent
Horaire	Temps plein
Mode de travail	Présentiel
Langue	FR

Responsabilités

- Sous l’autorité du coordonnateur, piloter chaque jour le magasin et son équipe. Le mandat couvre le coaching, les commandes, les dépôts à la banque, le suivi du personnel et des résultats financiers, les entrevues, l’embauche et la formation.
- Donner un service de grande qualité et bâtir des relations de longue durée avec la clientèle et les représentants.
- Appliquer les règles de présentation commerciale et respecter les plans d’implantation des produits.
- Entretenir le commerce et maintenir des conditions de travail à la fois sûres et stimulantes.
- Veiller à garder les produits alimentaires en stock.
- Préparer et cuire les aliments selon les méthodes prévues et les règles de sécurité et d’hygiène alimentaires.
- Entretenir et organiser les équipements, le magasin et le rayon alimentaire pour qu’ils demeurent propres et bien présentés.

Profil recherché

- Au moins 6 mois en encadrement de personnel ou en commerce de détail.
- Savoir gérer les ressources humaines.
- Aisance à motiver, encadrer et accompagner une équipe.
- Disponibilité pour intervenir si une urgence survient.
- Capacité de travailler longtemps en position debout.
- Pouvoir déplacer fréquemment la marchandise et la soulever sans aide au besoin. Certains articles peuvent atteindre 12 kg (25 lb).
- Pour tout recrutement dans la grande région du Québec, le français parlé est exigé en application de la loi sur la langue française.

Rémunération et horaires

- Salaire : 45 500 $/année à 60 000 $/année (selon l'expérience)
- BONI + AVANTAGES SOCIAUX
- Travail en semaine, du lundi au vendredi, et un samedi chaque mois.
- Rémunération bonifiée.

- Certains avantages ou incitatifs sont soumis à des conditions.
- Le montant de la prime peut être révisé.

Avantages et milieu de travail

- Couverture d’assurance de groupe.
- Programme d’actionnariat salarié et régime de retraite.
- Remise pouvant atteindre 20 % sur la quasi-totalité des articles du magasin.
- Accès à des remises d’entreprise selon les conditions du programme.
- Congés mobiles.
- Bourses d’études pouvant atteindre 2 500 $ par an, sous réserve des conditions annoncées.
- Reconnaissance de l’ancienneté du personnel.
- Service d’accompagnement pour le personnel.
- Emploi stable.
- Souplesse d’horaire.
- Perspectives d’évolution à l’interne.
- Jean autorisé au travail.
- Milieu de travail animé.

Candidature et accessibilité

- Les annonces emploient par convention le masculin pour alléger la lecture. Cette convention est sans incidence sur l’admissibilité.
- L’employeur remercie les personnes qui postulent. Il communique avec celles retenues pour la suite du recrutement.
- L’entreprise vise des conditions de travail accessibles, saines et valorisantes, et souhaite que son personnel représente sa clientèle et les communautés où elle exerce. Toute personne qui participe au recrutement peut demander des adaptations, quel que soit le stade du processus.